

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 18 février 2020**

L'an deux mille dix-vingt du mois de février, le dix-huit à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Beychac et Cailleau se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée.

**Etaient présents :**

Philippe GARRIGUE, Jacky BIAUJAUD, Marie-Claude COSTE, Jean Pierre BALLION, Sophie SARDIN, Frédéric PERROT, Henri PUYAU-PUYALET, Nicole GABRIEL FLOURET, Didier HAYET.

**Secrétaire de séance :**

Frédéric PERROT

**Représentés :**

Didier FOUQUET ayant donné pouvoir à Jacky BIAUJAUD

Membres en exercice : 16

Membres présents : 9

Membres représentés : 1

*Monsieur Le Maire ouvre la séance en remerciant les élus pour les six années écoulées ; il évoque notamment les échanges riches et agréables entre les personnes, les projets et les belles réalisations menés conjointement tout au long du mandat.*

**2020-02-01 : Adoption du compte rendu du 23 décembre 2019**

Monsieur Le Maire propose aux élus d'adopter le compte rendu du conseil municipal du 23 décembre 2019. Un exemplaire du compte rendu a été remis aux élus.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le présent compte rendu et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**2020-02-02 : Adoption du règlement pour la location de la Maison pour Tous et le prêt de matériel communal**

Monsieur Le Maire propose aux élus d'adopter le règlement de la Maison Pour Tous et les contrats qui régiront de manière formelle la mise à disposition de la salle. Ces éléments s'appliqueront à toutes les personnes, physiques ou morales qui souhaitent utiliser la Maison Pour Tous.

L'objectif de la mise en œuvre permettra une utilisation plus rationnelle des espaces et garantira la longévité du matériel prêté.

Par délégation du Maire, les services administratifs et techniques auront en charge la bonne exécution des modalités de prêts. A l'issue de chaque utilisation, un état des lieux détaillé sera réalisé afin de procéder aux éventuelles facturations engendrées par des dégradations.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- De fixer les tarifs comme suit :

| <b>objet</b>                                    | <b>Montant</b> |
|---|----------------|
| Location de la Maison pour tous                 | 400.00€        |
| Chèque de caution pour la salle                 | 400.00 €       |
| Chèque de caution pour le prêt de matériel seul | 100.00 €       |

- D'approuver les contrats et le règlement de location qui vaudront engagement entre la commune représentée par son maire et le bénéficiaire, et qui permettront de justifier l'encaissement des sommes dues.

L'application de ces décisions interviendra à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

#### **N° 2020-02-03 : ADOPTION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SECTEUR DE SAINT LOUBES :**

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal l'adoption des statuts de la communauté de communes.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

#### **2020-02-04 REMBOURSEMENT D'UN TIERS DANS LE CADRE D'UN SINISTRE**

Monsieur Le Maire explique les dégradations subies sur le véhicule de **Monsieur THERESE PAUL** alors qu'il empruntait la route de Lamiran. Le montant des réparations s'élèvent à 330.01 euros. Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à émettre un mandat au profit **Monsieur THERESE** au titre du dédommagement des frais engagés pour la réparation de son véhicule.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

#### **N° 2020-02-05 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE DE PROCEDER A LA RETROCESSION DES PARCELLES D1474 ET D1475 :**

Monsieur Le Maire propose aux élus la cession à titre gratuit des parcelles suivantes :

| Propriétaire              | Référence cadastrale | Surface   |
|---------------------------|----------------------|-----------|
| SCI DE SAINT CYP          | D 2422               | 23 ca     |
|                           | D 2425               | 15 ca     |
|                           | D 2428               | 22 ca     |
| SCI DU CHATEAU LA GALANTE | D 2431               | 1 a 28 ca |
|                           | D 1475               | 64 ca     |
|                           | D 2433               | 10 ca     |
|                           | D 1056               | 1 a 48 ca |

Ces parcelles concernent d'une part des régularisations cadastrales et d'autre part l'extension du chemin de la Lande de Bertin. Les frais d'actes seront pris en charge par la commune de Beychac et Cailleau.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**N° 2020-02-05 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L' ASSOCIATION REBECA :**

Monsieur Le Maire propose aux élus la convention d'objectifs annexée à la présente décision. Celle-ci régit les modalités financières et matérielles avec l'association REBECA. La convention s'exécute du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 et bénéficie de trois renouvellements.

Le mandatement de la subvention se fera conformément aux termes de la convention pour les années 2021, 2022 et 2023. Sur l'exercice 2020, le versement sera organisé comme suit :

- En mars 2020, ¼ du montant total + 2/12<sup>ème</sup>,
- Le reste mensuellement d'avril à octobre 2020

Le montant de la subvention 2020 est fixé à 90 000 euros ;

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir adopter la convention d'objectifs telle que présentée ci-dessus.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**N° 2020-02-07 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL SECONDE CLASSE A TEMPS COMPLET A COMPTER DU 15 MARS 2020 (catégorie C)**

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que la création et la suppression des postes sont du ressort du Conseil municipal.

Monsieur Le Maire propose la création le poste suivant à compter du 15 mars 2020 :

- **Catégorie C :**
  - o 1 poste d'adjoint technique principal seconde classe à temps complet.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**2020-02-08 AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES ACTES AUTHENTIQUES REGULARISANT LES SERVITUDES ACCORDEES AU SDEEG :**

Monsieur le Maire indique que les travaux réalisés par le SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE au lieudit Bertin ont occasionné le passage d'une ligne souterraine sur la parcelle cadastrée section D n°1088 appartenant à la Commune. Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée afin de signer l'acte authentique en la forme administrative correspondant à la servitude accordée au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**2020-02-09 LISTE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>2019-12-10</b> | Devis LA POSTE d'un montant de 346.40 euros pour l'affranchissement du courrier du mois de Novembre 2019.                           |
| <b>2019-12-11</b> | Devis GARAGE FOUQUET d'un montant de 557.43 euros pour la réparation du véhicule Master 2.  |
| <b>2019-12-12</b> | Devis ASSOCIATION INTERMEDIAIRE d'un montant de 481.60 euros pour le remplacement de plongeur par Mme POUILLADE Angélique           |
| <b>2019-12-13</b> | Devis 20000 JEUX SOUS LES LIVRES d'un montant de 300.55 euros pour l'achat de divers jeux pour la médiathèque.                      |
| <b>2019-12-14</b> | Devis AMB&LYS d'un montant de 222.06 euros pour l'achat de divers accessoires pour le repas de Noël.                                |
| <b>2019-12-15</b> | Devis MOLLAT d'un montant de 260.43 euros pour l'achat de divers livres.  |
| <b>2019-12-16</b> | Devis MOLLAT d'un montant de 376.92 euros pour l'achat de divers livres.  |
| <b>2019-12-17</b> | Devis FROID CUISINE 33 d'un montant de 330.41 euros pour le remplacement de la sonde température de la sauteuse marmite basculante. |
| <b>2019-12-18</b> | Devis APS LOCATION d'un montant de 641.16 euros pour la location de la vaisselle pour le repas des aînés.                           |
| <b>2019-12-19</b> | Devis VALDIS d'un montant de 627.54 euros pour des produits d'entretiens.   |
| <b>2019-12-20</b> | Devis SEDI d'un montant de 351.36 euros pour l'achat de tampons encreur.  |
| <b>2019-12-21</b> | Devis LAPLANTE d'un montant de 2028 euros pour l'impression de 1350 brochures municipales de 28 pages.                              |
| <b>2019-12-22</b> | Devis ABI d'un montant de 219.84 euros pour l'achat de diverses fournitures scolaires.  |
| <b>2019-12-23</b> | Devis ABI d'un montant de 268.46 euros pour l'achat de diverses fournitures scolaires.  |
| <b>2019-12-24</b> | Devis AZAIS d'un montant de 9320 euros pour les travaux de la toiture de l'église.  |
| <b>2020-01-02</b> | Devis EVENT PERFORMANCE d'un montant de 600 euros pour la prestation de la soirée du 10 janvier 2020.                               |

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>2020-01-03</b> | Devis BIMIER SOLUTION d'un montant de 684 euros pour l'achat de 1000 cartes de lecteurs pour la médiathèque.   |
| <b>2020-01-04</b> | Devis FROID CUISINE 33 d'un montant de 300 euros pour l'aménagement de la rampe du self au restaurant scolaire.  |
| <b>2020-01-05</b> | Devis EASY PRINT d'un montant de 690 euros pour l'achat d'enveloppes en 3 modèles.   |
| <b>2020-01-06</b> | Devis ANNYCE RECEPTION d'un montant de 4783.18 euros pour prestation du repas des associations du 10 janvier 2020  |
| <b>2020-01-07</b> | Devis TELELEC d'un montant de 644.44 euros pour la fourniture et l'installation d'un switch pour la téléphonie.  |
| <b>2020-01-08</b> | Devis DELTA d'un montant de 228 euros pour l'intervention sur l'alarme du Pôle d'Animation.  |
| <b>2020-01-09</b> | Devis YESSS d'un montant de 771.61 euros pour l'acquisition de bloc secours pour la mise aux normes de la Maison Pour Tous.                                  |
| <b>2020-01-10</b> | Devis de UNIVERSITE DE BORDEAUX d'un montant de 661 euros pour le partenariat de l'action éveil culturel et petite enfance.                                  |
| <b>2020-01-11</b> | Devis COLACA d'un montant de 885.76 euros pour l'achat de DVD.   |
| <b>2020-01-12</b> | Devis ACTION MANUTENTION d'un montant de 336.96 euros pour la location d'une mini pelle pour des travaux à l'arrière de la salle de convivialité.            |
| <b>2020-02-01</b> | Devis TELELEC d'un montant de 1027 euros pour le renouvellement des licences ADOBE INDESIGN ET ADOBE ILLUSTRATOR.  |
| <b>2020-02-02</b> | Devis BURO + d'un montant de 235.01 euros pour l'achat de fournitures administratives  |
| <b>2020-02-03</b> | Devis BORDEAUX TERMITES d'un montant de 2999.51 euros pour le traitement et le suivi de l'élimination des termites dans le logement du 7 route de la Mairie. |

Le Conseil municipal prend acte de la liste des décisions.

**TOUR DE TABLE :**

Monsieur Henri PUYAU PUYALET signale de dysfonctionnement des cloches de l'église de Beychac et la nécessité de transmettre leur mode d'emploi pour permettre leur mise en service manuellement. De plus, il rappelle le non remplacement des lisses bois situées aux abords de la D13.

La séance est levée à 18h30.